

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 novembre 2012 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR: DEVA1241075S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'article R. 421-16 du code de l'aviation civile;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide:

Article 1er

Sont nommés rapporteurs auprès du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile :

Mmes Nathalie Lacroix et Stéphanie Sélim ; MM. Georges Thirion, Philippe Auradé, Louis Téodoro, Claude Mas, Jean-Michel Goyat et Fabien Guillotin.

Article 2

Le mandat des rapporteurs désignés ci-dessus expire le 6 juin 2014.

Article 3

La décision du 29 octobre 2010 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 novembre 2012.

Pour la ministre et par délégation : La directrice de la sécurité de l'aviation civile, F. Rousse